

***PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 09 DECEMBRE 2025***

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

-

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Membres suppléants présents :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère Départementale

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administrative et financière Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 15h30 et présente l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Jacques DELPECH est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 02 septembre 2025

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 02 septembre est approuvé à l'unanimité.

2025-15 _ DM2 - Ajustement budgétaire de la section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

2025-16 _ Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2026

Adopté à l'unanimité.

2025-17 _ Admission des titres en non-valeur des créances irrécouvrables

Adopté à l'unanimité.

2025-18 _ Méthodologie de provisions comptables pour créances douteuses, principe et approbation pour 2025

Adopté à l'unanimité.

2025-19 _ Délibération ponctuelle à enchérir et céder un véhicule utilitaire

Le service technique a récupéré l'ancien Duster du SSLIA, immatriculé en 2012, et les pannes s'accumulent. Actuellement le coût des travaux sont supérieurs à la valeur du véhicule.

Il est donc envisagé de faire reprendre le véhicule par un garage.

Toutefois, le service technique ayant la nécessité de disposer d'un moyen de déplacement pour ses missions, il est envisagé d'acquérir un nouveau véhicule. Pour cela, 2 options s'offrent à nous : le recours d'une acquisition par enchères via Vinci soit par le biais de la marketplace d'Aéroports de Paris.

Adopté à l'unanimité.

2025-20 _ TVA révision du coefficient de déductibilité 2026

Adopté à l'unanimité.

2025-21 _ Revalorisation tarifaire 2026

Adopté à l'unanimité.

Questions/Informations diverses

- point sur projet SRS : prévision de 19 emplacements
- budget à prévoir avant le 15 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes : Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/03/2026

Publiée et notifiée le 13/03/2026

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.